

### ► Une prise en compte concrète des cheminements dans les documents graphiques du règlement:

La traduction de cette volonté de maillage vert passe essentiellement par l'instauration de trois emplacements réservés au bénéfice de la commune. L'objectif est de créer des chemins ruraux ayant notamment pour fonction de relier la commune aux berges de la Praille.

Par ailleurs, les cheminements doux existants figurent au plan de zonage avec une légende spécifique « cheminements doux à maintenir et à valoriser ».

### ► L'absence de traduction supplémentaire dans le règlement, résultat d'un choix raisonné :

Suite au travail fourni en amont, l'AUTB a conseillé à la commune d'imposer des règles minimales permettant de gérer les relations entre les cheminements, notamment en zones U et AU, et les propriétés riveraines.

La proposition était donc d'imposer un recul des plantations et des constructions par rapport aux chemins, pour éviter de les isoler et d'en faire des lieux inhospitaliers.

Cependant, les élus n'ont pas jugé opportun d'introduire de telles dispositions, tenant ainsi compte d'un historique de développement particulier et se référant à la loi s'appliquant déjà en matière de cheminements ruraux.

Ainsi, aucun article du règlement ne s'applique spécifiquement à ces chemins.

Seul un paragraphe relatif aux espaces verts et aux clôtures figure dans le cahier des prescriptions architecturales et impose quelques règles à respecter, qui ne sont pas spécifiques aux chemins.

### La mise en œuvre de la concertation par une réunion publique de présentation du PADD

Au cours de cette rencontre, le projet de création et de redécouverte des cheminements doux a été présenté oralement aux habitants, à l'aide de cartes et de plans.

Les habitants ont ensuite pu poser leurs questions sur les différents points du sujet. Des questions relatives à l'expropriation éventuelle des propriétaires situés sur le sentier de la Praille ont émergé, ainsi que des interrogations relatives à l'entretien de ces cheminements.

La mairie a par ailleurs instauré un dialogue avec les habitants pour expliquer la finalité de ces liaisons douces.

#### Contacts :

##### **CERTU :**

Olivier Bachelard / Ivana Potelon  
9, rue Juliette Récamier  
69456 Lyon Cedex 06  
Tél : 04 72 74 57 88  
Mél : [olivier.bachelard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:olivier.bachelard@developpement-durable.gouv.fr)

##### **AUTB**

Centre d'affaire des 4 AS  
BP 107  
90002 Belfort Cedex  
Tél : 03 84 46 51 60  
Mél : [contact@autb.asso.fr](mailto:contact@autb.asso.fr)

##### **Mairie de Vézelois :**

118, rue Brebotte  
90400 Vézelois  
Tél : 03 84 56 04 95  
Mél : [mairie@vezelois.fr](mailto:mairie@vezelois.fr)  
Site Internet : [www.vezelois.fr](http://www.vezelois.fr)

Crédit photos : AUTB

## Certu

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de planification à l'échelle communale. Il a remplacé le Plan d'Occupation des Sols avec la Loi SRU du 13 décembre 2000.

Le dossier de PLU est composé de divers éléments :

- Un rapport de présentation
- Un PADD
- Des orientations d'aménagement par quartier ou par secteur (facultatifs)
- Un règlement et ses documents graphiques
- Des annexes

2008/51 © Certu



# Le PLU

## Le Plan Local d'Urbanisme

Fiche de cas N°9

Décembre 2008

## Une volonté de maillage vert difficile à concrétiser dans le PLU Vézelois

Vézelois fait partie de la deuxième couronne de la Communauté d'Agglomération Belfortaine, créée en 1999.

Ce village regroupe 800 habitants (recensement 2006) sur un territoire communal de 943 hectares.

Sa croissance démographique est importante, la population ayant augmenté de 10% entre 1999 et 2005. Ses équipements publics sont caractéristiques d'un village résidentiel, avec quelques équipements et activités diurnes. L'activité économique est réduite, mais la proximité de Belfort, ville centre de 50 000 habitants située à 10 km, permet de combler le déficit de commerces dans la commune.

La commune a procédé à la révision du POS en PLU, par décision du Conseil Municipal en date du 20 juin 2001. Le PLU de la commune a été approuvé le 29 mars 2003.



### ► Une commune située au cœur de réseaux de déplacements

Inscrit dans une aire urbaine, à la convergence de différents réseaux de transport (routiers, ferroviaires, fluviaux), le Territoire de Belfort supporte de fortes mobilités, tant de personnes que de marchandises.

Le réseau routier se développe avec la réalisation de doublement (RN 1019) et de triplement de voies (A 36), tout comme les infrastructures ferroviaires avec l'arrivée du TGV Rhin - Rhône.

Il se caractérise par un développement qui combine le renforcement du pôle central et la périurbanisation croissante le long des axes principaux de communication.

Le SCoT du territoire de Belfort, arrêté en mars 2006 a fait de ces réseaux un des grands enjeux pour le territoire.

#### Les infrastructures routières et ferroviaires du territoire de Belfort

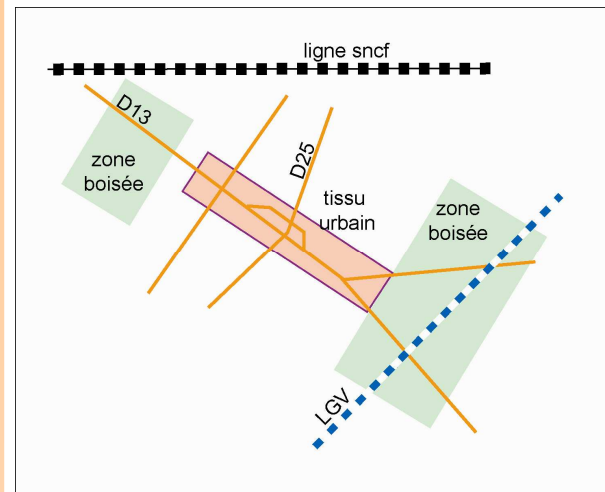


## ► Une commune au territoire morcelé par des infrastructures de transports

La structure urbaine de Vézelois est fortement marquée par les traversées des RD 13 et 25, ces voies supportant un trafic avoisinant les 2 000 véhicules par jour, et formant deux véritables coupures urbaines dans le village.

Le tissu urbain communal est principalement orienté le long de la RD 13. Ainsi, la rue principale s'étire sur plus de 2 400 mètres.

Structure urbaine de Vézelois



La structure urbaine en « village-rue » favorise l'usage de la voiture individuelle, facteur de nuisance et d'isolement des citoyens. La présence de cette voie de circulation importante rend les liaisons inter-quartiers plus difficiles.

## ► Une réflexion sur les modes doux au service d'une meilleure qualité de vie

La révision du POS en PLU avait 5 objectifs principaux dont celui d'une amélioration de la **qualité de vie**, dont les lignes directrices relatives aux déplacements sont les suivantes :

- Préserver le caractère rural et les espaces naturels de la commune
- Renforcer les conditions de sécurité (notamment le long des axes de circulation)
- Aménager ou créer des cheminements verts : pistes cyclables, promenades ou encore cheminements piétonniers sécurisés

Exemple de cheminement



### La méthode adoptée pour une valorisation des cheminements doux

La dangerosité dans la traversée du village, constatée par tous, a poussé les élus à chercher des alternatives à la route pour les déplacements communaux. Ils ont ainsi souhaité que la population, notamment les nouveaux arrivants, puissent s'approprier des cheminements sécurisés en retrouvant la possibilité de les utiliser.

On a donc procédé au dessin de ces cheminements. Ils ont fait progressivement apparaître un maillage avec de nombreuses connexions permettant de se rendre à pied ou en vélo, partout dans le village.

Dans un premier temps, il a donc fallu aller sur le terrain repérer les chemins existants, ceux qui avaient disparu et qu'il fallait recréer.

Dans un second temps, on a procédé à la vérification du statut des cheminements : quand une partie du sentier était située sur une parcelle privée, la question de son acquisition se posait.

La maire a alors clairement fait savoir qu'elle ne passerait pas par l'expropriation, et qu'elle mettrait en place des discussions au cas par cas.

Enfin, la question de la remise en valeur de ces chemins s'est posée : quelle largeur donner et comment gérer l'espace entre les cheminements et les propriétés ? Le PADD et surtout le zonage ainsi que le règlement ont apporté les réponses à ces questions.

C'est à la suite d'une étude environnementale très approfondie et sous l'impulsion de l'agence d'urbanisme, que le groupe de travail a décidé de faire figurer dans le PADD la volonté d'aménager les abords de la rivière sous forme de cheminements doux.

Une bonne organisation du maillage vert inspirée de chemins oubliés permettrait de limiter l'usage de la voiture en raccourcissant les distances et en les rendant agréables. Ainsi les zones d'urbanisation future pourraient être reliées au nord du village au reste de la commune.

## ► Les déplacements au cœur du diagnostic et donc du rapport de présentation du PLU

Les déplacements n'ont pas été étudiés en tant que tels, mais par le biais de l'étude d'environnement qui assure une grande transversalité entre les thèmes. Ils sont ainsi traités sous deux angles différents :

- **Description du fonctionnement et des liaisons dont dispose Vézelois avec les autres territoires :** la commune est située à l'écart des grands axes de circulation d'envergure nationale. Elle est cependant exposée aux nuisances liées au bruit, à la pollution et à l'insécurité routière, de la RD 25 et *a fortiori* de la RD 13 qui la traverse.

Il a par ailleurs été noté que les liaisons routières avec Belfort sont directes et que les distances-temps pour relier la commune à Belfort ou à l'autoroute sont intéressantes, ce qui traduit la bonne accessibilité dont jouit la commune.

- **Prise en compte de l'enjeu des cheminements doux liés au cadre naturel de la commune,** comme suite à une analyse urbaine mettant en avant les problèmes de sécurité dans le village.

Traversée de village par la RD 13



## ► La volonté de création d'un maillage vert intégrée dans le PADD

La création ou le réaménagement de chemins communaux a donc été intégrée dans le projet de la commune, avec les objectifs suivants :

- Garder à la zone urbanisée un caractère rural, auquel contribuera le nouveau maillage vert
- Améliorer la sécurité dans le village
- Proposer une alternative au « tout voiture »

Maillage de la commune : réseau existant et cheminements à créer

